

# Rapport du conseil communal du 28 septembre 2020

1. **Approbation d'un acte de vente portant sur une maison sise à 36, rue Ste-Catherine : 320.000.-€**  
L'acte porte sur une maison sise à Grevenmacher, 36, rue Ste-Catherine. La vente a lieu dans un but d'intérêt public, à savoir l'agrandissement futur de la Maison relais et des infrastructures scolaires. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
  
2. **Approbation d'un acte d'échange**  
Il s'agit d'un acte d'échange de terrains conclu entre l'administration communale et le Fonds du Logement. L'échange a lieu dans un but d'utilité publique, notamment pour la renaturation du ruisseau « Gehaansbaach ». Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
  
3. **Plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes » (PSDDI): Avis**  
Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
  
4. **Subsides**
  - a) Sécurité routière: 250.-€.
  - b) TC Grevenmacher : 1.500.-€.
  - c) APEMH Fondation : 50.-€.Approuvés à l'unanimité par le conseil communal.
  
5. **Valorlux : 1<sup>er</sup> avenant à la convention P11P06 pour la collecte des PMC par sacs bleus Valorlux et à la convention 211GC01 de soutien financier**  
Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
  
6. **Règlements communaux**
  - a) **Nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau**  
Le règlement en question a été approuvé par le conseil communal en date du 24 juillet 2020. Suite à une remarque formulée par le Ministère de l'Intérieur, quant au maxima des amendes, le conseil communal doit se prononcer par une délibération spécialement motivée sur cette disposition. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
  
  - b) **Nouveau règlement relatif à l'assainissement des eaux usées**  
Idem au point a.  
Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
  
  - c) **Avenant au règlement de la circulation**  
Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
  
  - d) **Adaptation du règlement communal portant exécution des modalités du parking résidentiel secteur et zones**
    - Le **parking Schaffmill** sera reclassé en secteur PIE.
    - Le **parking à côté des caves Bernard-Massard** sera reclassé en secteur CEN.  
A l'avenir, les résidents disposant d'une vignette respective pourront se garer sur lesdits parkings de façon illimitée (max. 48 heures).
    - Le **parking Kummert** sera reclassé afin que les résidents des secteurs CEN et PIE puissent s'y garer sans restriction (max. 48 heures).

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, regrette que la commission de circulation n'ait pas été consultée au préalable sur les adaptations proposées. Ainsi, le conseiller FRIEDEN craint que le secteur "ECO (Ecole)", qui est réglementé de la même manière que le secteur "PIE (Pietert)", fasse également l'objet de discussion à l'avenir. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que, suite à un certain nombre de réclamations, le collègue échevinal a voulu améliorer la

situation de façon immédiate. Par ailleurs, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, propose que la commission de circulation discute le sujet d'une division de la Ville en moins de secteurs lors d'une de ses prochaines réunions.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, informe que la commission de circulation a déjà traité le sujet en question il y a 2 ans et avait proposé une division en 2 ou 3 secteurs au maximum. Il informe en outre, que la proposition a déjà été discutée lors d'une séance de travail avec la commission de circulation et le conseil communal.

L'adaptation est approuvée par le conseil communal avec 8 voix oui (CSV, déi gréng, LSAP) et 3 abstentions (DP).

**e) Adoption d'un règlement de circulation temporaire**

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

**f) Confirmation de deux règlements de la circulation**

Approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

**7. Concessions cimetièr**

3 concessions sont approuvées par le conseil communal. Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, n'a pas participé lors du vote d'une concession conformément à l'article 20 de la loi communale.

**8. Office social commun : Avis sur les délibérations de l'année 2020**

Approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

**9. CIGR : Décision de renoncer au remboursement en faveur de la commune des recettes réalisées dans le cadre des activités du service de proximité en 2019**

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

**10. Commissions consultatives communales (remplacement d'un membre sur demande du parti LSAP)**

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

- a) Commission des jeunes : Kim Weisgerber sera remplacée par Lex Schmitt.
- b) Commission de l'égalité des chances : Dorothé Roos sera remplacée par Myriam Clemens.
- c) Commission de la circulation : remplacement d'un membre : Christian Simon sera remplacé par Jules Mathias Scholtes.
- d) Commission forestière et de l'environnement : Christian Simon sera remplacé par Nathalie Welsch.

**11. Modifications budgétaires**

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications et énumère les points principaux des modifications budgétaires. Les dépenses imprévues liées à la lutte contre la pandémie du Covid19 ont été prises en compte dans le budget :

- Augmentation des coûts de nettoyage - nettoyage et désinfection supplémentaires des bâtiments communaux et du bain en plein air à cause de la pandémie du Covid19.
- Covid19 : matériel de sécurité et d'urgence.
- Plusieurs événements n'ont pas pu avoir lieu due à la pandémie du Covid19 (Fête pour les personnes du 3e âge, Fête du Raisin et du Vin, activités culturelles, Fête des voisins).

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, remarque que, selon l'avis du parti du DP, les modifications budgétaires énumérées par le collège échevinal s'avèrent incomplètes. Selon la manière, dont le collège échevinal présente les modifications budgétaires, on pourrait penser que la situation actuelle liée au Covid19 n'a aucune influence sur l'équilibre du budget ordinaire.

Les questions suivantes se posent :

- Qu'en est-il de la perte en ce qui concerne les recettes provenant de l'Etat ? (- 2.972.000.-€ Fonds de dotation)
- Qu'en est-il de la conséquence sur l'impôt communale? (- 681.000.-€)
- Qu'en est-il de l'impact sur les projets de la Ville de Grevenmacher ? Qu'est-ce qui s'avère une priorité, ou qu'est-ce qui est mis en suspens pendant un certain temps ?
- Qu'est-ce qui s'avère important pour soutenir le développement économique, non seulement à court, mais à long terme?
- Qu'est-ce qui s'avère important pour le commerce local, pour la région, pour le pays ?

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, propose de nouveau que le collège échevinal et le conseil communal, ainsi que la commission des finances, prévoient une séance de travail pour discuter des conséquences de la pandémie sur les dépenses ordinaires et extraordinaires. Le PAG est certainement important: dans ce contexte, des séances de travail avec le conseil communal et la commission des bâtisses ont lieu. Il souligne que les finances de la commune s'avèrent également assez importantes et nécessitent une, voire plusieurs séances de travail. Le fait qu'aucune séance de travail n'ait encore été fixée par le collège échevinal, emmène Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, à soulever les questions suivantes :

- Pourquoi le collège échevinal réagit-il avec une certaine réticence à cet égard?
- Pourquoi l'opposition n'est-elle pas informée de façon détaillée en ce qui concerne les comptes communaux ?
- Pourquoi une séance de travail n'est-elle pas encore fixée, comme demandé par le parti DP?

Le collège échevinal a-t-il encore une vue d'ensemble des finances? Si oui, pourquoi les chiffres ne sont-ils pas présentés de façon franche et précise?

Le parti DP exprime ses préoccupations quant à la situation financière et réitère sa volonté de discuter du budget lors d'une séance de travail commune avec le collège échevinal et de déterminer les projets prioritaires. Une planification financière prudente doit être poursuivie afin de mettre en œuvre les projets importants et nécessaires et de ne pas entamer des dépenses inutiles pour des projets dits "nice to have". Au vu de ce qui précède, le parti DP votera contre les modifications budgétaires.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, évoque que les propos du parti DP sont définitivement hors sujet. Les modifications budgétaires ne concernent que des ajustements au sein du budget ordinaire, sans augmenter le montant total du budget ordinaire. Ces ajustements sont effectués chaque année et, jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de contestations. Le bourgmestre souligne également qu'une séance de travail sera organisée pour discuter des chiffres du budget 2021. Cependant, les montants des subventions étatiques font encore défaut. Monsieur Léon Gloden rappelle également que le gouvernement a demandé aux communes de ne pas réduire les investissements afin que les entreprises aient suffisamment de commandes. En outre, le bourgmestre rappelle que, contrairement à la politique financière de la commune de Grevenmacher, la politique financière du ministre libéral des finances, à savoir Monsieur Pierre Gramegna, a entraîné une forte dégradation de la situation fiscale de l'Etat.

Les modifications budgétaires sont approuvées par le conseil municipal avec 8 voix oui (CSV, déi gréng, LSAP), et 3 voix non (DP).

## **12. SITEG : Crédits supplémentaires**

- a) **Extension du hall de tennis - mesures de sécurité et installations de prévention: 97.898,00.-€**
- b) **Remise en état de la moitié de la toiture du hall de tennis : 67.588,68.-€**

Monsieur Léon Gloden (CSV), bourgmestre, fournit des explications. Diverses mesures de sécurité ont dû être mises en place pour respecter les normes en vigueur (installation d'une fenêtre coupe-feu, installation d'issues de secours supplémentaires, fixation de détecteurs de fumée). Lors de l'installation des détecteurs de fumée, des problèmes d'étanchéité du toit ont été découverts. Monsieur Léon

GLODEN (CSV), bourgmestre, profite de l'occasion pour remercier M. Tom WIRTZ, M. Marc RIES, M. André HAAS et Mme Carole CLEMENS pour leur travail en relation avec ledit projet.

Le parti DP critique le fait que des crédits supplémentaires doivent régulièrement être votés en relation avec les projets à exécuter. C'est pour cette raison que le parti DP se prononce contre le point a. Le parti LSAP se rallie à cette remarque et ajoute qu'au début des travaux de construction il s'avère que des coûts supplémentaires dépassant les 25 % des devis initiaux apparaissent régulièrement. On cite comme exemple la réfection de la piste "op Flohr". Pour cette raison, le parti LSAP s'abstiendra lors du vote.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe sur la demande et le besoin constants du hall de tennis et souligne que le 4<sup>e</sup> terrain de tennis est réservé à plus de 80%. Cela confirme que l'investissement est justifié.

Le crédit supplémentaire en ce qui concerne les mesures de sécurité et de prévention est approuvé par le conseil communal avec 6 voix oui (CSV, déi gréng), 2 abstentions (LSAP) et 3 voix non (DP).

Le crédit supplémentaire pour la remise en état de la moitié de la toiture est approuvé par le conseil municipal avec 9 voix oui (CSV, déi gréng, DP) et 2 abstentions (LSAP).

### **13. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours**

Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin :

- ❖ Statistiques visiteurs bain en plein air : depuis l'ouverture du plein air jusqu'à présent, 36.745 visiteurs ont été comptés. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, profite de l'occasion pour remercier toute l'équipe du bain en plein air pour leur travail inlassable, notamment pour la bonne mise en œuvre des mesures de sécurité relatives à la situation Covid19. Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin, se rallie aux remerciements.

Madame Monique HERMES (CSV), échevine :

- ❖ Informations concernant "Mäi Bichelchen": la 3<sup>e</sup> édition du journal "Mäi Bichelchen", très apprécié par les élèves et les parents, a été transmis gratuitement à tous les élèves de l'école fondamentale et contient également un article quant au 100<sup>e</sup> anniversaire de l'école fondamentale. La célébration était initialement prévue pour juillet 2021. En raison de la situation de crise actuelle, la date exacte de la célébration sera annoncée ultérieurement.

### **14. Questions au collège échevinal**

Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère :

- ❖ Dangerosité des pistes cyclables : elle constate que, par exemple, dans la partie supérieure de la "rue Kurzacht", il n'y a pas de marquage approprié ni de panneau « Stop » pour avertir des dangers éventuels. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, remarque que les pistes cyclables sont marquées d'un marquage "Cédez le passage" avant chaque carrefour et jonction. Concernant la situation dans la partie supérieure de la "rue Kurzacht", il évoque la possibilité d'installer un « gendarme couché » pour remédier au problème. Madame Martine COGNILOUL-LOOS (CSV), conseillère, profite de l'occasion pour attirer également l'attention sur la situation dangereuse devant la porte d'entrée du Bistro Quai. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que le problème précité sera analysé.

Madame Carine SAUER (CSV), conseillère :

- ❖ Action de distribution du "coffret" les 12 et 13 septembre : cette action a connu du succès auprès des citoyens.

Madame Martine COGNILOUL-LOOS (CSV), conseillère :

- ❖ ERMG : elle se renseigne sur la possibilité d'installer un abri près des conteneurs pour protéger les parents attendant leur enfant des intempéries éventuelles. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que des réflexions à ce sujet ont déjà eu lieu.

- ❖ ERMG : elle remarque que de nombreux parents utilisent le chemin étroit derrière le hall sportif du " Maacher Lycée" pour conduire leurs enfants en voiture jusqu'à la porte d'entrée des conteneurs. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que la remarque sera traitée afin de remédier au problème.
- ❖ Nids de poule - parking près de l'aire de jeux : elle attire l'attention sur le mauvais état du parking dû aux nids de poule.
- ❖ Elle salue la transmission en direct de la réunion d'information concernant les différents projets de la commune de Grevenmacher, qui a eu lieu le 24 septembre. Environ 230 personnes intéressées ont suivi la réunion en direct.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller :

- ❖ Bulletin scolaire : il critique le fait que la distribution du "Bulletin scolaire" a eu lieu trop tard. Madame Monique HERMES (CSV), échevine, explique que le retard était dû au fait qu'on s'attendait à des informations supplémentaires de la part du ministère et de la direction de l'école concernant les mesures liées au Covid19 pour la rentrée scolaire.
- ❖ Site internet de la commune : il remarque que le site manque de transparence. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que M. Tom SCHARTZ, city manager, a été chargé de créer un site web transparent, facile à utiliser et toujours à jour, et ceci en collaboration avec le syndicat « SIGI ».
- ❖ Subside extraordinaire pour les associations locales dans le cadre du Covid19 : il se renseigne sur le nombre de demandes reçues. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe qu'il n'est pas encore en mesure de donner une réponse précise à ce stade du fait que le délai concernant le dépôt des demandes s'étend jusqu'au 30 septembre. Après ce délai, le collègue échevinal traitera les demandes et les présentera au conseil communal pour approbation lors d'une prochaine séance du conseil communal.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller :

- ❖ Revêtement du sol près de l'église ("Zone de rencontre") : il remarque que le revêtement s'est enfoncé à certains endroits. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que les pierres ont été posées dans un lit de sable pour éviter qu'elles ne se cassent. Pour contrer le problème de l'enfoncement, les pierres doivent être mises en béton.

Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller :

- ❖ Chantier / arrêt de construction de la maison dénommée "Laurentiusstuff" dans la rue de Trèves: il se renseigne quant à l'avancement du chantier. Depuis un certain temps, une partie de la route est fermée à la circulation à cause de ce chantier. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe sur des problèmes et que par ce fait aucune autorisation de construire ne peut être délivrée pour l'instant.
- ❖ Il se renseigne sur le trottoir le long de l'école fondamentale. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que le trottoir avait plusieurs trous et que les escaliers de l'entrée principale avaient des fissures.
- ❖ Covid19 - Jeunesse : il remarque que la situation liée au Covid19 a également des effets négatifs sur la situation de vie des jeunes entre 15 et 23 ans. Dans ce contexte, il regrette que la commission des jeunes n'ait pas prévu diverses activités contribuant à faire oublier aux jeunes certains problèmes liés à la pandémie. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe qu'aucune des commissions consultatives communales ne s'est réunie ces derniers mois en raison de la situation actuelle. Madame Lynn MANTZ (LSAP), conseillère et membre de la commission des jeunes, regrette que la commission respective ait eu davantage une "fonction d'alibi" ces dernières années, malgré le fait que ses membres soient motivés et engagés. Le nombre de réunions convoquées s'avère insuffisant. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, contactera le président de la commission des jeunes à ce sujet, à savoir M. Marc URY.
- ❖ Se renseigne quant à la construction de la nouvelle aire de jeux dénommée « Goldgräberstadt » : Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que les ouvriers

du CIGR ont commis une erreur lors de la construction de la dalle. Les travaux respectifs ont été renouvelés. Madame Liane FELTEN (CSV), conseillère et vice-présidente du CIGR, regrette les circonstances, mais informe que l'erreur a été rapidement corrigée et que les travaux consécutifs ont ensuite été réalisés à la plus grande satisfaction.